

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux et membres de la Direction Générale: Michel GENDREAU (Co-président élu), Jacques TAPIN (Adjoint au maire), Amaury BREUILLE (Adjoint au Maire), Marc THEBAULT (Conseiller municipal).

Membres du conseil de quartier: Jeanine BARBOTIN (Co-présidente habitante), Bertrand FRIGOT (Co-président habitant), Christiane BERNIS, Geneviève BONNEAU, Daniel COURANT, Jean-Louis DORLET, Jean-Gilles DUTROS, Bernard FAOUE, Henriette FELON, André FOURNIER, Sylviane GRIGNON, Brigitte JOUHANIQUE, Sandrine JOUHANIQUE, Michèle JOUSSEAUME, Patrick JUDE, Luis Manuel LOPES, Aline MACHERAS, Michel MOYNARD, Jean-Pierre OUMAILIA, Paul PELLETIER, Jean-Louis REGRAIN, Michel STEINBERG, Geneviève SUBLAURIER, Yves SULLET, Michel TISSANDIER, Mireille TREBUCQ, Jeanne d'Arc TRILLAUD.

Excusés: Delphine RENAUD-PAGE (Adjointe au maire), Bernard JOURDAIN (Conseiller municipal délégué), Gilles ALBERT, Christian-Félix ARNAUD, Michèle BEAUFORT, Francine BOHIN, Marie-Reine CHATAIGNON, Jérôme CLAVIER, Alain CRIGNON, Françoise DEPLAGNE, Colette ECOTIERE, Jean-Pierre FERRU, Anne-Marie GOURJAULT, Raymond HIMBER, Gérard JOURDAIN, Jacques KALBACH, Erwan LE GUERN, Cécile MALFRAY, Yanik MAUFRAS, Françoise MAYE, Catherine MOUCHARD, Jean-Michel PIERRE, Jean-Marie WACK.

Agents municipaux: Pascal LACROIX (Directeur des risques majeurs et sanitaires), Fabrice DARTAYET (Bureau d'études voirie), Laurence FAUCON (Directrice des Vies participatives), Bénédicte GABRIEL (assistante conseils de quartier).

Public: environ 5 personnes.

Ouverture de la séance à 20h10

Ouverture de la séance par Michel GENDREAU, qui rappelle l'ordre du jour et remercie Pascal LACROIX pour son intervention auprès des conseillers de quartier du Centre-ville :

1/ Présentation du Projet de prévention des risques majeurs et sanitaires (Pascal Lacroix)

2/ Point sur les travaux en centre-ville

3/ Point sur les travaux des commissions

- **Espaces publics : CR rue du Vivier (réunion avec le CQ Quartier Nord)**
- **Retour sur le projet Téciverdi « D'un arbre à l'autre »**
- **Patrimoine et attractivité**
- **Place de l'enfant, lien social et citoyenneté**

4/ Questions diverses et informations d'actualité

1/ PRESENTATION DU PROJET DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES

Pascal LACROIX rappelle le contexte des derniers mois en matière de risques majeurs : le passage de la tempête Xynthia en janvier dernier sur la côte Atlantique et plus récemment les violents orages qui ont provoqué des inondations dans le Var et plus proche de Niort, du côté de Chizé (dans une moindre mesure).

Dans le cadre de la prévention des risques majeurs et de la gestion des accidents (naturels ou technologiques), le Maire a, en tant que représentant de l'Etat dans sa commune et

depuis 1984, d'importantes responsabilités en matière de police administrative, ce qui inclut la sécurité des personnes.

1/ Les risques majeurs sur la commune de Niort

A Niort, les risques majeurs sont d'ordre naturels :

- crue
- inondation lente
- sécheresse
- sismicité

La commune doit également veiller à plusieurs risques technologiques :

- le risque de rupture du barrage Touche-Poupard
- le stockage de gaz
- la rupture de gazoduc
- le transport de produits dangereux

2/ Niort, acteur majeur de la prévention des risques

La Ville de Niort met en œuvre 4 leviers pour agir sur les risques et protéger la population :

- la réduction des risques (par exemple, avec l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques technologiques, comme c'est le cas actuellement avec l'entreprise SIGAP-Ouest)
- la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées à des risques potentiels
- la planification des secours
- l'information préventive à la population

La mise en œuvre de la prévention est partagée par différents intervenants:

- l'État et ses services,
- les collectivités territoriales,
- les écoles,
- chaque citoyen au niveau de son logement
- chaque employeur au niveau de son entreprise

L'information préventive se décline sous différents types de communications :

- Dossier départemental des risques majeurs, disponible en ligne : http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr/fichiers/securite/risques%20majeurs/DDRM79_2008.pdf
- Dossier d'information communal sur les risques majeurs
- Information des acquéreurs et des locataires sur l'habitat et le logement
- Cartes de vigilance (crue, météo...)
- Plan local d'urbanisme
- Consultation de documents d'information en mairie et sur le portail Internet <http://vivre-a-niort.com>
- Articles réguliers dans le magazine municipal Vivre à Niort
- Brochures d'information thématiques
- Réunions dans les quartiers

3/ Les dispositifs pour chaque type de risque

1/ Gestion du risque inondation :

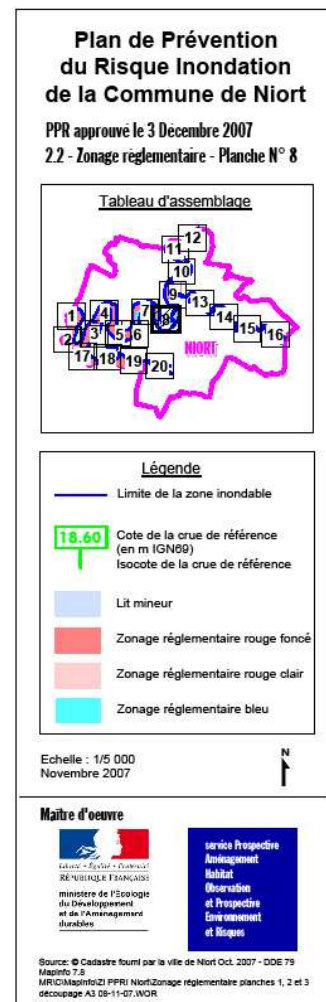
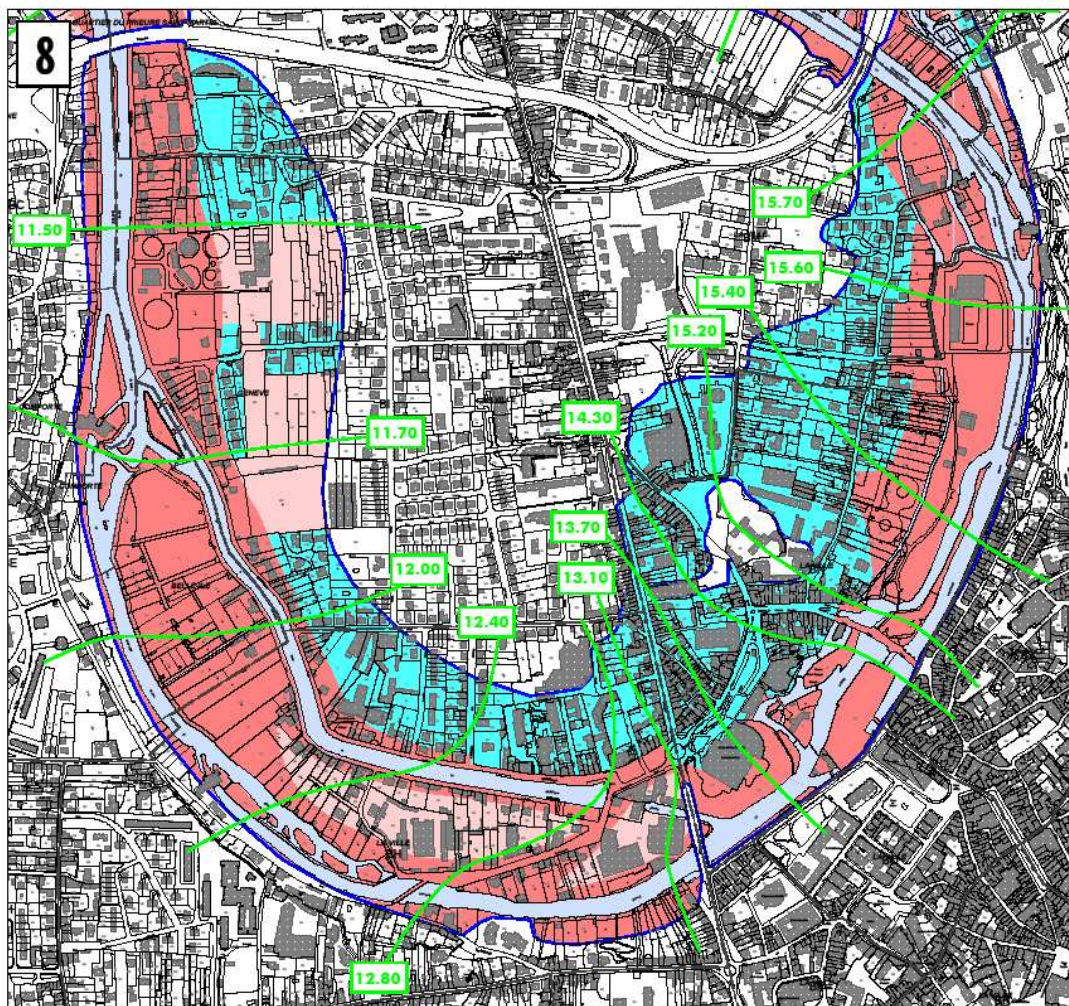
On distingue 3 types d'inondations :

- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes.
- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Sur l'ensemble de la ville, le risque est anticipé par le développe d'une cartographie du territoire niortais, mettant en valeur le scénario avec l'inondation la plus importante et la

crue centennale. La crue centennale est une crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100, en termes de débit. Autrement dit, la probabilité que son débit soit atteint ou dépassé est chaque année de 1/100). Ce type de crue revient en moyenne tous les 100 ans, mais ne se produit pas nécessairement tous les 100 ans (il n'y a en fait que 2 chances sur 3 d'observer une crue centennale sur une période de 100 ans).

Le centre-ville est particulièrement surveillé ; sur ce secteur, la ville a la possibilité de réguler le débit de la Sèvre par le biais de différents ouvrages (10 Clapets électromécaniques ou hydrauliques, 7 vannes et un écluseau à canoë).



Pendant les périodes hivernales, la ville met en place un dispositif de vigilance crues et météo (pluies) de manière à surveiller quotidiennement la pluviométrie et la montée des eaux de la Sèvre, dans les périodes de crues (en lien avec les 4 niveaux de vigilance prévus par Météofrance).

Pour mémoire, voici les derniers événements en matière de crue à Niort :

- Inondations significatives : 1982,1995
- Indemnisation : 8 arrêtés catastrophe naturelle
- Dernières crues : mars 2007 et mars 2008 (12m34 faibles débordements)

3/ Gestion du risque technologique :

Les risques de rupture du barrage de la Touche Poupard :

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Causes d'ordre technique : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations ;

- Causes d'ordre naturelle : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage) ;
- Causes d'ordre humain : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

Le barrage de la Touche Poupard est un barrage en béton compacté. Cet ouvrage a une hauteur de 36 m, sa hauteur de crête est de 200 m et sa capacité de stockage est de 15 millions de m³. Il a été construit en 1994 sur la rivière Le Chambon. Son rôle est de stocker l'eau en hiver pour l'utiliser l'été. En cas de rupture du barrage, les services communaux de Niort disposent de 6h pour faire évacuer la zone inondable sur le territoire de la ville.

La prévision et l'alerte sont les suivantes :

- un dispositif de surveillance du barrage : une surveillance et des contrôles réguliers du barrage par la CAEDS (Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres) et les services de l'Etat.
- un dispositif d'alerte
- une planification des secours

Les mesures de sauvegarde mises en œuvre :

L'évacuation et la mise à l'abri de la population sont organisées par la Ville et les services de secours.

Les risques industriels :

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- les industries chimiques produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.) ;
- les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- les effets thermiques sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- les effets mécaniques sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion.
- les effets toxiques résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique suite à une fuite sur une installation.

Sur la ville de Niort : le site industriel «SIGAP-Ouest », sur la zone d'activités de St Florent, est classé Seveso haut risque. L'entreprise SIGAP-Ouest, installée sur le territoire de l'ancienne commune de Saint-Florent depuis le début des années 60, assure la réception et la distribution de GPL (Gaz de pétrole liquéfié). Son site de stockage s'étend sur 1 100m³, soit 22 000 tonnes de propane. SIGAP-Ouest est le premier site français dont le réservoir GPL a été mis « sous talus ». A l'origine, la zone industrielle de Saint-Florent était implantée au sud de la commune. Aujourd'hui, avec l'étalement urbain, cette zone industrielle se situe sur le territoire de la ville de Niort.

Dans le périmètre de protection de 400m situé autour de l'entreprise (voir plan ci-dessous), il existe très peu de riverains : on dénombre une quinzaine de personnes résidentes, s'il s'agit notamment des gardiens des entreprises. Il est toutefois important de préciser que plusieurs entreprises sont implantées dans la zone industrielle de St-Florent et représentent un bassin d'emploi de près de 500 personnes.

Le PPRT est un outil réglementaire rendu obligatoire par le code de l'environnement pour les installations classées soumises à autorisation avec servitude d'utilité publique. Le PPRT permet de définir une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant de telles installations. Afin de protéger les personnes, l'objectif du PPRT est d'une part de



résoudre les éventuelles situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et d'autre part de mieux encadrer l'urbanisation future autour des établissements classés Seveso à haut risque.

Le PPRT est une procédure administrative conduite sur 18 mois par le Préfet qui associe les élus, la population, les associations locales et toutes personnes des territoires concernés.

Les actions prises par l'industriel à la demande du Préfet :

- La réduction des volumes de produits sur le site (déconstruction de réservoirs)
- La modification des modes de stockage subsistant sur site
- Le renforcement des dispositifs de sécurité
- Les procédures de sécurité et des exercices de simulation

Les risques liés au transport de marchandises dangereuses :

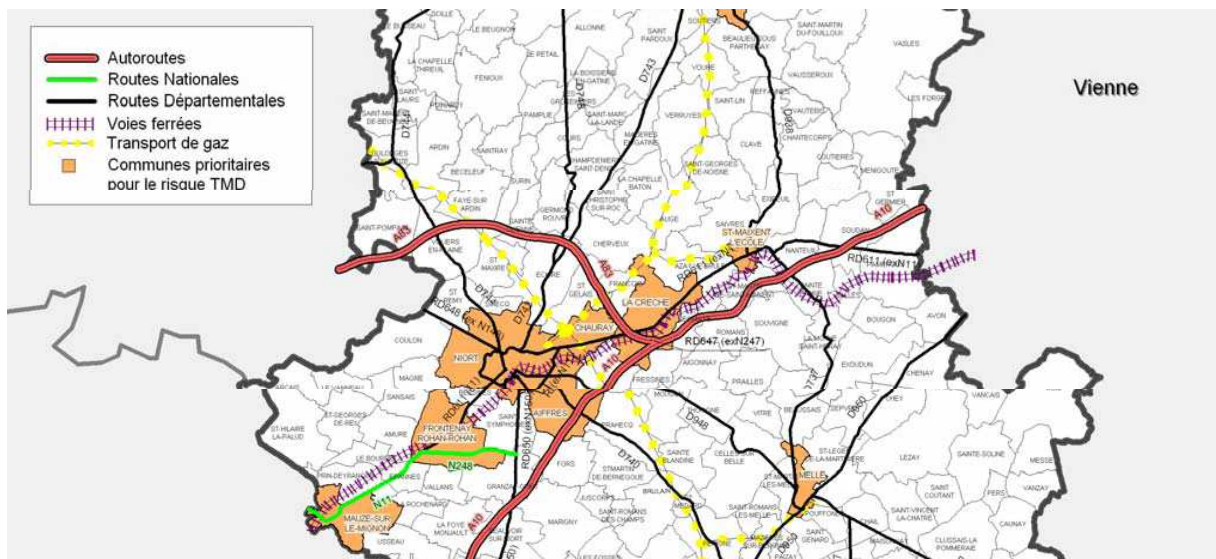
Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- une explosion
- un incendie
- un dégagement de nuage toxique

Les mesures de prévention mises en œuvre à Niort :

- des itinéraires empruntés identifiés et dédiés : le transit des TMD par l'A83 et l'A10 pour contourner Niort et la desserte en ville par les grands axes routiers
- une réglementation locale et nationale : des restrictions de circulation (Arrêtés préfectoraux et municipaux) et des contrôles par les services de police



En conclusion

Actuellement, la direction des Risques majeurs et sanitaires est en pleine refonte de la communication externe et mène une réflexion notamment sur le développement d'une rubrique dédiée sur le portail web de la ville.

Michel GENDREAU remercie Pascal LACROIX au nom de l'ensemble du Conseil de quartier pour sa présentation.

2/ POINT SUR LES TRAVAUX EN CENTRE-VILLE

1/ Réfection des rues autour de l'Église Notre-Dame

Le Bureau d'études de la Direction des Espaces Publics prévoit à la rentrée scolaire la réfection et la remise en état des rues qui se situent sur le pourtour de l'Église Notre-Dame. Il est par conséquent prévu d'enlever les enrobés existants pour les refaire dans leur intégralité. Cette réfection est également l'occasion d'implanter plusieurs passages piétons et de changer le sens de circulation du tronçon de la rue Bion, entre les rues Jeanne d'Arc et du Tourniquet, permettant ainsi la création d'un véritable giratoire autour de l'Église.

Les rues concernées par la réfection sont : les rues Bion, Jeanne d'Arc, de la cure, le carrefour avec les rues Taury et Grand rue Notre-Dame et le parvis de l'Église. Voir plan ci-dessous.

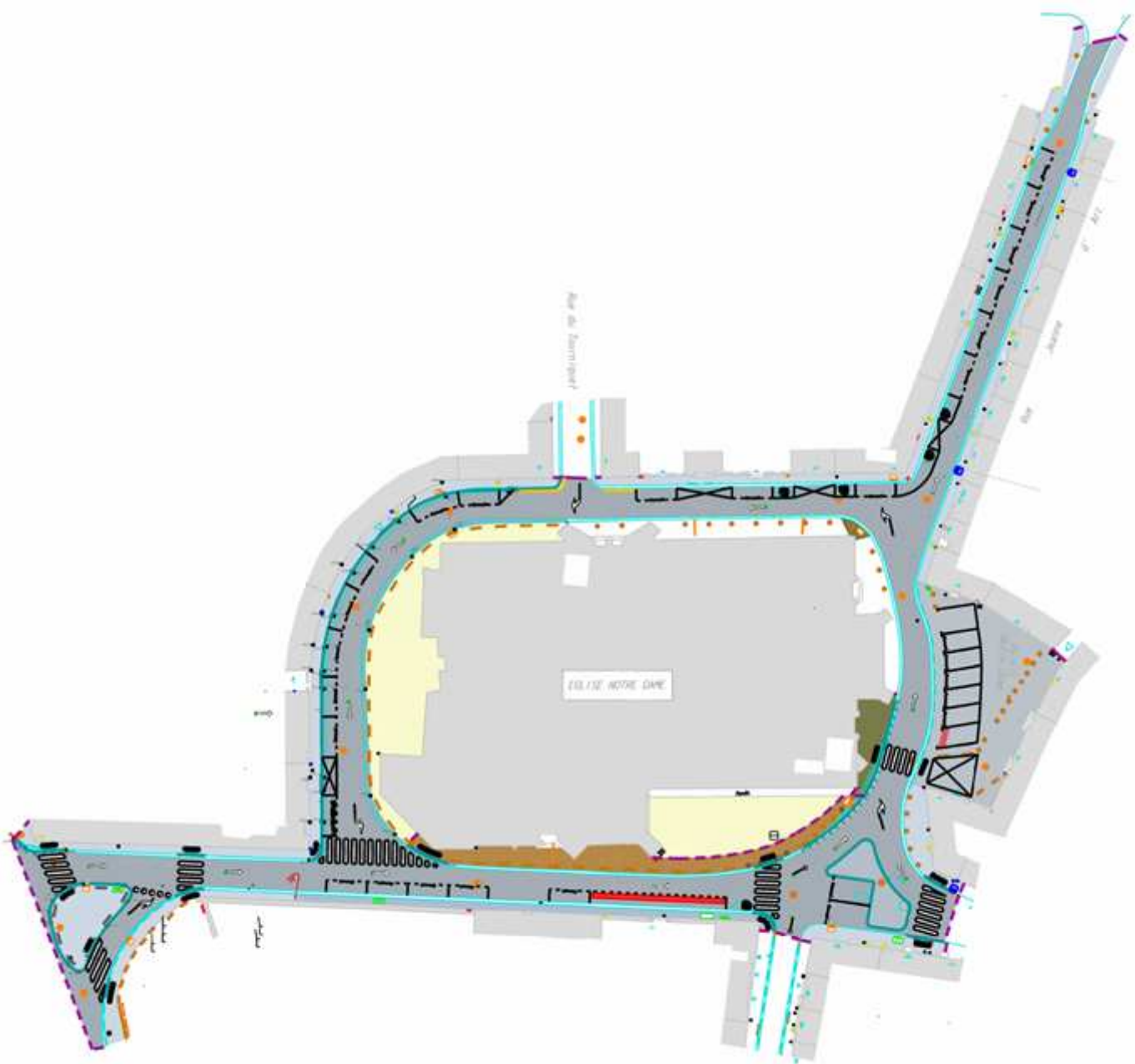
*** Questions et réactions des conseillers de quartier :**

- Pourquoi est-il présenté ce soir un projet qui en est déjà quasiment à la phase de réalisation, quel est par conséquent le rôle du conseil par rapport à ce type de présentation d'aménagement ? Les riverains ont-ils été consultés ?

Réponse de Laurence FAUCON : concernant ce projet d'aménagement du pourtour de l'Église Notre-Dame, les services n'ont pas atteint la phase de réalisation, étant donné que la concertation n'avait pas encore été réalisée.

En effet, le principe de mise en œuvre de projets d'aménagement retenu par les services de la ville consiste, dans un premier, à assurer leur présentation en Conseil de quartier. Ce dernier est sollicité avant les riverains pour son expertise d'usage et pour validation de l'intérêt général du projet. A la suite de l'accord donné par le Conseil, qui apporte dans la plupart des cas des amendements repris par les services techniques, la Direction des Vies participatives sollicite les riverains par le biais d'un Info-quartiers. Les riverains disposent ensuite de 2 à 3 semaines pour réagir, ce qui permet aux services techniques d'identifier les problèmes personnels liés au futur aménagement.

- A quel moment sera réalisé cet aménagement ? Avec l'accumulation de travaux, le centre-ville devient déplaisant à vivre et à circuler. Pourquoi n'est-il pas envisagé de réaliser ces travaux pendant la période de l'été où le rythme de la ville est plus calme ?



Réponse de Fabrice DARTAYET : Les travaux sont prévus avant la fin de l'année 2010. Des travaux sur les réseaux souterrains (eau et gaz) seront réalisés en amont.

Réponse d'Amaury BREUILLE : les travaux ne sont pas réalisés pendant l'été, car la plupart des entreprises de travaux publics sont fermées en été et il y a en effet déjà de nombreux chantiers en centre-ville. Pour qu'une ville change et évolue, il est impossible de ne pas passer par la phase des chantiers, et la municipalité est conscient que cela engendre des désagréments temporaires pour l'ensemble des usagers de la ville.

- Lors des présentations du nouveau plan de circulation en 2009, il avait été prévu de passer la rue Porte St Jean en sens inverse, pour en faire une entrée de ville. Où en est-on de ce projet ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : c'était bien la proposition qui avait été faite par le cabinet d'études missionné pour réaliser une analyse de l'attractivité commerciale de la ville ; l'intérêt dominant de l'inversion du sens de circulation de la rue était par conséquent commercial plus que du point de vue de la circulation en ville. Les commerçants concernés ont été sollicités, mais ne sont pas tous d'accord. Il n'est donc pas prévu de changer le sens de la rue, qui impliquerait également un changement de sens pour la rue Taury.

2/ Projet d'aménagement de la rue de l'Espingole (voir plan ci-dessous)

En vue de fluidifier la circulation et de rendre plus accessible l'accès aux transports en commun, le Bureau d'études de la Direction des Espaces Publics propose un aménagement de la rue du Général Largeau entre les ronds-points de la gendarmerie et de l'Espingole.

Il est prévu le prolongement de la bande cyclable sur les 2 sens de voirie, la création d'une liaison bus-navette (avec l'installation d'une plate-forme de montée et descente adaptée aux personnes à mobilité réduite) ainsi qu'un emplacement de dépose-minute devant le collège St Exupéry. Ce type d'aménagement a été expérimenté au quartier Nord, devant l'école des Brizeaux. Ce projet implique la suppression de 4 places de stationnement. Les travaux sont prévus en fin d'année.

*** Questions et réactions des conseillers de quartier :**

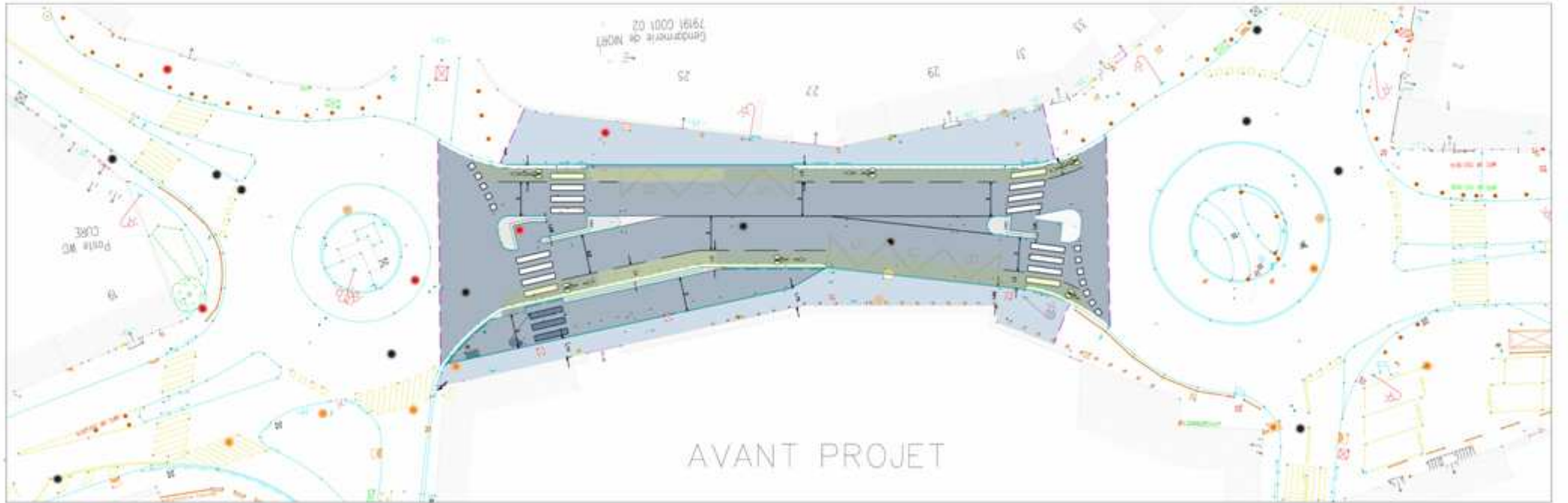
- Pourrait-on envisager d'installer un panneau à l'entrée de l'aménagement « dépose-minute » pour préciser aux usagers son fonctionnement, avec une phrase telle que « le 1^{er} arrivé s'arrête le plus loin possible » ?

- Les usagers du collège sont-ils informés par le projet ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : plusieurs rencontres se sont tenues depuis quelques mois avec l'administration du collège. Aujourd'hui, les services viennent recueillir l'avis du Conseil de quartier pour ensuite retourner présenter l'aménagement définitif au collège.

- Actuellement, c'est un secteur très engorgé aux heures de pointe, depuis le rond-point de la place du Roulage aux Ponts Main. Le projet permettra-t-il de fluidifier le trafic ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : Cet aménagement ne solutionnera pas l'ensemble du problème de densité de circulation, il y contribuera dans une certaine mesure. En revanche, il permettra de sécuriser la dépose des collégiens.



3/ Les autres travaux en centre-ville

1/ Rue du Petit Banc

Les travaux se déroulent dans les délais prévus. Le premier tronçon (jusqu'à la rue de l'Huilerie) sera terminé fin juillet, puis le second tronçon sera réalisé fin septembre.

2/ Rue de la Gare

Le chantier de la rue de la Gare se déroule également dans les délais prévus et devrait toucher à sa fin mi-septembre.

3/ Rue de Bessac

Les travaux d'aménagement démarrent au début de l'été pour se terminer fin septembre.

4/ Parking de l'Yser

L'aménagement du parking est prévu dès octobre pour une durée de travaux de 4 semaines.

5/ Place de la Brèche

Pour ces travaux non plus, pas de retard constaté. Le chantier en est au niveau du creusement du parking, qui doit se terminer fin août. Le fond du parking, soit environ moins 8 m de la surface, est atteint sur une partie. Les fondations sont commencées.

Sur le mail des Martyrs de la Résistance, le trottoir côté des immeubles est pratiquement terminé (reste à faire la traversée de l'avenue de Paris et le raccordement avec la rue du 14 Juillet). La chaussée entre l'avenue Alsace Lorraine et l'avenue de Paris est réalisée à 80%.

La sortie du parking sur l'avenue des Martyrs est construite au niveau - 1.

L'appel d'offre des travaux de surface, du parking et des voies 14 Juillet et Bujault, se termine lundi prochain par la désignation des titulaires des lots au conseil municipal du lundi 5 juillet.

*** Questions et réactions des conseillers de quartier :**

- Pourrait-on prévoir un parc à motos et à quads en bas de la Brèche ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : la Direction des Espaces Publics étudie le meilleur dispositif ainsi que l'emplacement le plus approprié. Des aménagements existent déjà en centre-ville (devant l'Hôtel de ville par exemple).

3/ POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

1/ Espaces publics (compte-rendu par M. TREBUCQ)

1/ Compte-rendu de la réunion avec le Quartier Nord sur la rue du Vivier

- Une réunion concernant la rue du Vivier a été organisée par les membres de la commission Voirie du Conseil de quartier de Quartier Nord. Les membres de la commission espaces publics du Conseil de quartier Centre-ville ont été invités. 4 conseiller du Centre-Ville et 6 conseillers de Quartier Nord sont venus rencontré les membres du Comité de quartier du Vivier.

Historique de la demande : Le comité du Vivier a déjà exposé les problèmes lors de différentes rencontres avec l'Adjoint aux espaces publics (Amaury BREUILLE) et le Directeur des Espaces publics (Monsieur PAIRAULT) en octobre 2009. Le conseil de quartier Centre Ville a relayé les démarches de ce comité. Par ailleurs, le Conseil de quartier Nord s'inquiète de l'arrivée de nombreux logements rue d'Antes, donc des véhicules automobiles supplémentaires dans une rue où la sécurité des autres usagers est absente.

Les constats : Rue du Vivier :

- Circulation très intense
- Absence de trottoirs dignes de ce nom
- Vitesse excessive des automobiles malgré une limitation de vitesse existante

- Anarchie du sens descendant/remontant dans la partie basse de la rue
- Stop chemin du Pissot /rue du Vivier régulièrement non respecté.
- Circulation de poids lourds

Rue d'Antes :

- Circulation très intense
- Absence de trottoirs
- Vitesse excessive des automobiles

Les propositions faites par le Comité de quartier et relayées :

- Mise en sens unique de la rue du Vivier.
- Construction d'une voie entre celle-ci et la rue Sarrazine ; cela allant de pair avec la mise en sens unique (via le chemin Moindreau).
- Sécurisation de la rue du Vivier entre le S.E.V. et le pont du Lambon
- Aménagement de la rue d'Antes pour en faire une rue utilisable sans danger par tous les usagers.
- Aménagement de carrefours giratoires à l'intersection de la rue du Maréchal Leclerc avec le boulevard de l'Europe en lieu et place des feux tricolores

En conclusion, les membres de la commission estiment qu'il serait judicieux de rattacher la rue du Vivier au Quartier Nord étant donné que l'origine du projet global englobe également le secteur de la rue d'Antes.

2/ Patrimoine et attractivité (compte-rendu par D COURANT)

La commission s'est réunie fin mai, à l'initiative des co-présidents habitants, dans la perspective de remplacement des personnes référentes démissionnaires. D. Courant prendra cette fonction en septembre prochain.

La statuaire de la Brèche

La restauration des 3 statues de marbre : Somnolence, Esclave endormie et Giotto enfant sont en bonne voie : les travaux devraient démarrer en septembre prochain. Le montant total de cette restauration est de 12600 € HT (4700€ + 3850€ + 4050€) soient 15069.60 € TTC. Concernant les autres statues, la restauration de l'Apollon (en bronze) est estimée à hauteur de 14720 € HT et celle de 2 vases à environ 70 000 € HT.

La question qui se pose aujourd'hui est le choix de l'emplacement de ces statues après leur restauration.

*** Questions et réactions des conseillers de quartier :**

- Amaury BREUILLE indique que si certaines statues devaient retourner sur la Brèche, il est important de se rapprocher de l'équipe qui assure le suivi du chantier afin de prévoir l'insertion de ces œuvres.

3/ Retour sur le projet « d'un arbre à l'autre » Téciverdi

Les membres du groupe de travail (constitué de 6 personnes) présentent une sélection de photos de l'événement du 5 juin. La manifestation s'est bien déroulée. Une petite déception concernant la fréquentation du public et l'investissement des membres du Conseil de quartier est rapportée. Plusieurs événements avaient lieu ce même jour sur Niort et notamment au CSC du Centre-ville.

Cette journée était également l'occasion d'inaugurer les Venelles de Strasbourg, dont le nouvel aménagement avait été livré en avril dernier. Environ 80 personnes ont participé à ce temps fort en présence de Mme le Maire, plusieurs élus et de nombreux riverains.

Lors du dernier Conseil de quartier du 28 avril dernier, il avait été voté une enveloppe de 5000 € pour le financement du projet. A l'issue de la manifestation, il a été dépensé 2208,15 €, répartis de la manière suivante :

Gardiennage	1 436,63 €
Achat gâteaux boissons	119,22 €
Petits fours (pot soir)	100,80 €
Location toilettes sèches	339,20 €
Mise à disposition conteneurs (déchets)	92,89 €
Impression / tirages photos couleur	119,41 €
Total	2 208,15 €

Les co-présidents remercient les membres du groupe de travail pour leur investissement dans le projet qui a mené à son bon déroulement et à sa réussite.

4/ Lien social et citoyenneté, place de l'enfant

1/ Projet autour de la propreté urbaine

Les membres du groupe de travail se donnent l'été pour réaliser le diagnostic des quelques secteurs qui ont été choisis (Pré-Leroy, Secteur de Tartifume et Strasbourg, Cale du Port, Av St Jean d'Angély). A la rentrée, le groupe de travail rendra son recensement aux services techniques de la ville.

2/ Parcours sportif au quai Métayer

L'idée de mettre en place des structures sportives, un parcours sportif (idée de parcours pédestre sportif avec des aménagements ludiques) à partir du quai Métayer vers la Roussille pourrait devenir un projet inter-quartiers étant donné qu'il intéresse toute la ville et se situe sur plusieurs quartiers.

Enfin, pour répondre à la question de la commission, la Ludothèque ouvrira ses portes au Centre Du Guesclin en septembre prochain.

5/ Point sur le budget du Conseil de quartier

A ce jour :

Crédits de fonctionnement (sur l'enveloppe de 50 000 €) :

25 000 € réservés pour la restauration des statues + 2742.94 € dépensés pour le projet Téciverdi = **27 742.94 €**

Il reste par conséquent **22 557,06 €**

Crédits d'investissement (sur l'enveloppe de 100 000 €) :

Aucune dépense n'a été prévue. L'enveloppe reste par conséquent **de 100 000 € ;**

Les co-présidents habitants proposent de rédiger une fiche de proximité avec la totalité des crédits pour assurer l'entretien du Jardin des Plantes et y implanter un éclairage pour le cheminement des piétons.

Jacques TAPIN indique qu'il peut être envisagé un diagnostic et une étude de faisabilité pour savoir quels types d'aménagement a minima pourraient être réalisés.

Les conseillers de quartier décident de la rédaction d'une fiche de proximité pour lancer l'instruction (diagnostic) sur le projet du Jardin des Plantes.

Enfin, il est également rappelé la demande d'installation d'un éclairage public dans les venelles de Strasbourg.

4/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS D'ACTUALITE

1/Information Projets Téciverdi des Conseils de quartier

A l'occasion de Téciverdi, les Conseils de quartier proposent des actions au sein de leur quartier et au-delà. Afin de tisser le lien entre les 9 conseils de quartier de la ville, la Direction de la Vie Participative a souhaité assurer une information sur les actions organisées dans ce cadre. Voici les prochaines dates à retenir :

- Conseil de quartier Tour-Chabot Gavacherie - Parc de la Tour-Chabot : exposition photo « La peau des arbres » (Exposition installée jusqu'au 4 juillet)
- Conseil de quartier Clou-Bouchet - Vendredi 2 juillet : 10h > 19h, « D'arbre en arbre » Plusieurs lieux sur le quartier du Clou-Bouchet.
- Conseil de quartier de St Florent - Vendredi 2 juillet - 18h – CSC Chemins Blancs : Le petit bois magique de St Florent (Exposition installée jusqu'au 4 juillet)

2/ Festival TECIVERDI

La Direction des Vies participatives rappelle les dates de cet événement organisé par la Ville de Niort. C'est la première édition du festival, l'ensemble des manifestations est gratuit et accessible à tous. Le programme est consultable sur le site web : www.teciverdi.fr

3/ Dates des Conseils de quartier et bureaux pour 2010-2011

Bureaux – 18h30 – Hôtel de ville – Salle des Commissions

Jeudi 9 septembre

Mercredi 24 novembre

Jeudi 17 février

Jeudi 5 mai

Conseils de quartier - 20h – Centre Du Guesclin – Salle n° 8

Jeudi 30 septembre

Mardi 14 décembre

Jeudi 24 mars

Mercredi 8 juin

4/ Questions diverses

Un membre du Conseil de quartier, riverain du secteur, indique que de nombreux jeunes viennent passer du temps sur les bords de la Sèvre à proximité des anciennes usines du Syndicat des eaux du Vivier, en passant par une propriété privée. La municipalité est informée de ces faits et va intervenir.

La séance est levée à 23h.